

Semaine du 2 septembre 2024

À LA UNE



Le commerce de gros, vous connaissez ? Découvrez le en vidéo

Secteur essentiel de l'économie qui approvisionne au quotidien les commerces, les restaurants, les pharmacies, les garages, les chantiers... il représente 160 000 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire qui emploient 1 million de salariés.

Chaque année, ces entreprises recrutent des commerciaux, des spécialistes de la logistique et du transport, des experts du marketing... : ce sont 75 000 postes à pourvoir, à tous niveaux de formation, et avec de réelles possibilités d'évolution de carrière.

Cette vidéo réalisée avec le soutien des fédérations de la CGF sera utilisée à l'occasion des salons de recrutement, postée sur les principaux sites dédiés à l'emploi et sur les réseaux sociaux.

[Visionnez la ici.](#)

INSTITUTIONNEL



La nomination du Premier ministre met provisoirement un terme à l'incertitude politique

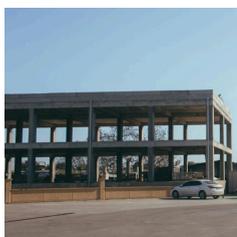
La nomination de Michel Barnier à la tête du gouvernement met provisoirement un terme à l'incertitude politique née des résultats des élections législatives anticipées. Le Premier

ministre va devoir s'atteler sans tarder à des dossiers restés en suspens, au premier rang desquels le budget pour 2025.

Les entreprises, celles du commerce de gros en particulier, attendent de savoir quelles orientations seront retenues par le nouveau gouvernement et notamment si la politique de l'offre, qui a permis de créer 2 millions d'emplois ces dernières années, sera prolongée. Entre le déficit public qui pourrait atteindre 5,6 % du PIB cette année, voire 6,2 % en 2025, la procédure de déficit excessif de Bruxelles vis-à-vis de la France, les chefs d'entreprise ont besoin d'une clarification. Il s'agit de mettre fin à l'attentisme qui est de mise depuis cette séquence politique, tant en termes d'investissement que de recrutement, et qui est mortifère pour l'économie du pays.

La CGF compte sur le nouveau Premier ministre et son gouvernement pour répondre aux attentes des entreprises qui pourraient se résumer ainsi : défense de leur compétitivité, simplification des normes, stabilité fiscale et réglementaire, pragmatisme, respect de la démocratie sociale.

La CGF et ses élus se tiendront évidemment à la disposition du nouveau gouvernement pour rappeler les spécificités du commerce de gros : 160 000 entreprises, à 95 % des TPE et des PME, qui irriguent l'ensemble des filières de l'économie, qui sont le bras armé de l'industrie et de l'agriculture françaises à qui elles offrent des débouchés, et qui sont essentielles dans l'activité et la vitalité des territoires.



Consultation publique sur le projet de décret « Ombrières sur les parcs de stationnement »

La concertation organisée depuis octobre 2023 par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature sur le projet de décret portant application de l'article 40 de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, s'est achevée par la rédaction d'un texte soumis à une concertation publique à laquelle la CGF, la FNTR, OTRE et Union TLF ont collectivement répondu.

Tout en accueillant favorablement certains assouplissements portés par la Commission Transport de la CGF (tels que le moratoire maximum de 2 ans accordé pour les parcs de stationnement accueillant des véhicules motorisés dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes qui sera mis à profit pour apprécier les conditions de comptabilité des ombrières et des points de recharge électriques des véhicules), les fédérations ont réaffirmé la nécessité d'exclure de la définition de la superficie d'un parc de stationnement, les voies et les cheminements de circulation empruntés par les poids lourds et de mieux sécuriser juridiquement la portée des attestations et des études technico-économiques produites par les entreprises qui réunissent les critères d'exemption à l'obligation d'équipement en ombrières des parcs de stationnement.

TRANSPORT & LOGISTIQUE

La CGF a suivi le webinaire qu'a organisé l'ADEME le 4 septembre, destiné à présenter les règles de fonctionnement et de dépôt des dossiers de [l'appel à projet pour le financement des véhicules lourds électriques](#), dont 90 M€ sont alloués au transport de marchandises. Cet appel à projet, qui prévoit une aide d'un montant maximum de 65.000 € pour un véhicule porteur de plus de 12 tonnes, présente la particularité et l'avantage d'être financé non pas avec des fonds pris sur le budget de l'État mais dans le cadre extra-budgétaire des certificats d'économie d'énergie. La CGF avait défendu et soutenu cette orientation. L'ADEME a rappelé que cet appel à projet, qui avait pour objet de mettre en concurrence les candidats, se clôturerait le 7 octobre à 17h00, qu'aucun dossier ne serait ouvert avant cette date et que tout dossier incomplet ou non conforme fera l'objet d'un rejet. [La rediffusion de la visioconférence est disponible ici.](#)



Intégrer le Programme EVE – Objectif CO₂ : un atout majeur pour les entreprises

Devenue une priorité absolue, la transition écologique était au centre des nombreux échanges tenus lors de la REF 2024 du Medef. Elle a donné l'occasion à la CGF d'évoquer le verdissement des flottes et de mettre en avant le programme EVE, piloté par l'Ademe. A ce jour, plus de 110 entreprises du commerce de gros ont déjà rejoint ce programme, représentant 5 500 véhicules utilitaires légers (VUL) et 3 000 poids lourds. Rejoindre les entreprises déjà engagées dans ce programme, c'est accéder à de nombreux avantages :

- Bénéficier d'un accompagnement gratuit et sur-mesure par un expert CO₂ en région, notamment pour les entreprises novices en matière de comptabilité carbone
- Accéder à des aides pour, par exemple, l'acquisition de véhicules électriques
- Enrichir le calcul global des émissions des entreprises grâce au bilan GES et au plan d'actions de décarbonation fournis
- Une préparation aux exigences des fournisseurs et des clients soumis au bilan carbone et à la réglementation (CSRD, ...)
- Valoriser la démarche avec une charte et un label reconnu dans les appels d'offres et les marchés publics

Pour plus d'informations sur le programme, contactez Vincent Baldy : v.baldy@cgf-grossistes.fr

ENVIRONNEMENT & ENERGIE



Webinaire environnement : qu'est-ce qu'une filière REP ?

Le premier webinaire pratique réservé aux adhérents de la CGF aura lieu **le jeudi 12 septembre de 9h à 10h** et traitera du système des filières à Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

L'objectif ? Revenir sur les notions, revoir les principes de base de ce système, et ce, sans entrer dans le détail de chaque filière. Ce format d'une heure permettra aux participants de comprendre ce qu'est un éco-organisme, les obligations qui leur incombent dans la perspective, notamment, de la filière REP des emballages industriels et commerciaux qui les concernera.

Pour plus d'informations, contactez Nathalie Fussler : n.fussler@cgf-grossistes.fr

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#) (réservé aux adhérents).

Le prochain webinar dédié aux documents commerciaux se tiendra le jeudi 26 septembre, de 9h à 10h, et sera animé par Pierre Perroy.

PARTENAIRES



AG2R LA MONDIALE

17:30 Culture branches

Dérèglement climatique, conditions de travail et compétences



Mardi 8 octobre

La Direction des accords de branches d'AG2R LA MONDIALE organise son prochain événement sur le thème du dérèglement climatique, les conditions de travail et les compétences **le mardi 8 octobre à 17h30**. La conférence sera suivie d'un cocktail. [Pour vous inscrire, cliquez ici.](#)

CGF CAMPUS

Formations à venir - CGF CAMPUS



Découvrez les formations CGF CAMPUS proposées en 2024 en format mixte (présentiel/ distanciel)

Mercredi 11 septembre 2024 - 9h30/13h00 :

SOCIAL - Gérer l'impact de la jurisprudence du 13 septembre 2023 sur les congés payés et les arrêts de travail en entreprise

Mardi 24 septembre 2024 - 9h00/12h00 :

TRANSPORT & LOGISTIQUE - Maîtriser le mécanisme de l'indexation carburant dans le transport routier

Mardi 19 novembre 2024 - 9h30/17h00 :

ENVIRONNEMENT - Grossiste : entre obligations réglementaires et démarches volontaires, faire de la RSE une opportunité

Mardi 26 novembre 2024 - 9h30/17h00 :

SOCIAL - Maîtriser les dispositions de la CCN des commerces de gros 3044

Rendez-vous sur le site de CGF Campus

L'agenda CGF

 Le 09.09.2024

Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) de la CCN 3044

 Paris (75)

 Le 10.09.2024

Webinaire de la DHUP et DGE sur le décret tertiaire

 Paris (75)

 Le 11.09.2024

Commission patronale distribution papier-carton (CCN3224)

 Paris (75)

 Le 12.09.2024

GT Bureau AKTO

 Le 12.09.2024

Commission transverse PDC moins de 50 salariés AKTO

Paris (75)

Paris (75)

Le 12.09.2024

Le 12.09.2024

Webinaire de la CGF sur les REP

Webinaire de présentation aux missions locales France Travail

Paris (75)

Paris (75)

Le 12.09.2024

Le 13.09.2024

Assemblée générale de la FICIME au MEDEF

Commission Environnement de la CGF

Paris (75)

Paris (75)

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



CGF
Confédération des
Grossistes de France



Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous directement à cgf@cgf-grossistes.fr.